#### PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 12 avril 2021 à 20 h au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0 sans public.

Sont présents: messieurs Sylvain Harvey, Normand Lamarche, Serge Grégoire et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que mesdames Luce Lépine et Catherine Hamé-Mulcair, conseillères, formant quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Est également présent monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général.

À 20 h 05, la mairesse déclare la séance ouverte.

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 16 avril 2021;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

ATTENDU que la présente séance publicisée par moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres :

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

**No 7240-04-21** Adoption de l'ordre du jour Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Suivi des questions posées à la dernière assemblée
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021

#### 5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1 Comptes payés et à payer
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Compte rendu du comité d'administration
- 5.4 Embauche d'une préposée à la location d'embarcations au parc Irénée-Benoit
- 5.5 Embauche de deux (2) employés au camp de jour Magicoparc
- 5.6 Nomination d'un coordonnateur au Service des travaux publics et de la voirie
- 5.7 Entérinement d'embauche d'un journalier-opérateur au Service des travaux publics et de la voirie
- 5.8 Nomination d'une technicienne en prévention des incendies
- 5.9 Dépôt d'un procès-verbal de correction
- 5.10 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale

#### 6. Travaux publics et voirie

- 6.1 Compte rendu du comité des travaux publics et voirie
- 6.2 Octroi de contrat réfection du chemin des Colibris
- 6.3 Programme d'aide à la voirie locale volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
- 6.4 Publication de l'étude du réseau routier de 28 km de chemin préparé par Équipe Laurence

#### 7. Loisirs, culture et de la vie communautaire

- 7.1 Compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 7.2 Signature du protocole d'entente entre la forêt Héritage Plein Air du Nord, la Ville de Prévost et la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
- 7.3 Acquisition de deux (2) tables pour la clientèle à mobilité réduite
- 7.4 Demande d'appui financier Guide des arts et de la culture des Laurentides
- 7.5 Soutien financier HÉPAN
- 7.6 Demande de subvention au Fonds régions et ruralité de la MRC des Pays-d'en-Haut Volet 2 Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC
- 7.7 Demande de don Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut

#### 8. Urbanisme

- 8.1 Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 Adoption du Règlement numéro 1004-05-2021 modifiant les conditions d'émission d'un permis de construction du règlement sur les permis et certificats numéro 1004
- 8.3 Projet de lotissement Les clos Dominique

#### 9. Sécurité publique et incendie

- 9.1 Compte rendu du comité de la sécurité publique et incendie
- 9.2 Acquisition d'un véhicule du Service de sécurité incendie via le Centre de gestion des équipements roulants (CGER)

#### 10. Environnement

- 10.1 Compte rendu du comité consultatif d'environnement
- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suivi des questions posées à la dernière assemblée Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

No 7241-04-21 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal du 8 mars 2021.

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7242-04-21 Comptes payés et à payer Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 mars 2021 pour un montant de 234 400,26 \$ - chèques numéros 18783, 18785, 18851, 18852-18855 et prélèvements bancaires numéros 1921-1922, 1925, 1929-1940, 1943-1954.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2021 au montant de 112 141,56 \$ - chèques numéros 18857-18922 et prélèvements bancaires numéros 191-1920, 1923-2924, 1924-1928, 1942.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7243-04-21 Autorisation de dépenses Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2 500 \$ chacune.

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les dépenses suivantes :

Centre Kubota des Laurentides	10 890,00 \$
CRE Laurentides	9 400,00 \$
DHC Avocats	3 061,50 \$
Équipe Laurence	8 900,00 \$
Éric Bégin	2 500,00 \$
Sable Marco	3 270,28 \$
Sable Marco	3 390,70 \$
Serge Rochon	2 282,50 \$
Services Infraspec	20 344,00 \$
Ville de Sainte-Adèle	3 182,66 \$

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du comité d'administration

Un compte rendu du comité d'administration est fait.

No 7244-04-21 Embauche d'une préposée à a location Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

## d'embarcations au parc Irénée-Benoit

D'embaucher madame Émilie Leblanc au poste de préposée à la location d'embarcations, et ce, à compter du 23 juin 2021

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### No 7245-04-21 Embauche de deux (2) employés au camp de jour

Magicoparc

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'embaucher au camp de jour Magicoparc en 2021 :

- Monsieur Antoine Forest au poste d'animateur ;
- Monsieur Mickael Capaz au poste d'animateur ;

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### No 7246-04-21 Nomination d'un coordonnateur au Service des travaux publics et

de la voirie

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De nommer monsieur Luc St-Gelais au poste de coordonnateur au Service des travaux publics et de la voirie, et ce, à compter du 3 mai 2021.

Que le salaire et les conditions de travail soient celles de la Politique relative aux conditions de travail générales des employés cadres

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### No 7247-04-21

Entérinement d'embauche d'un journalieropérateur au Service des travaux publics et de la voirie Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'entériner l'embauche de monsieur Luc Filion au poste de journalieropérateur au Service des travaux publics et de la voirie, et ce, à compter du 7 avril 2021.

Cette personne salariée est à l'essai et ne devient une personne salariée régulière qu'après avoir complété la période d'essai avec succès.

QUE le salaire et les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

#### No 7248-04-21 Nomination d'une technicienne en prévention des incendies

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de la sécurité publique et incendie d'entériner la nomination d'une technicienne en prévention des incendies (TPI) à la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, et ce, à compter du 22 mars 2021 ;

ATTENDU QUE la fonction de préventionniste sera ajoutée au rôle actuel d'une pompière de notre service ;

ATTENDU QU'UN montant est déjà prévu au budget 2021 pour la réalisation des tâches destinées au préventionniste ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE nommer madame Ismaëlle Girard à titre de pompièrepréventionniste à la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, et ce, à compter du 22 mars 2021.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### Dépôt de procèsverbal de correction

Un procès-verbal de correction a été déposé concernant le Règlement numéro 507-2020 décrétant une dépense de 1 614 921 \$ et un emprunt du même montant pour la réfection du chemin des Loriots.

#### No 7249-04-21 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

ATTENDU QUE l'Association canadienne pour la santé mentale-Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

ATTENDU QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

ATTENDU QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

ATTENDU QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

ATTENDU QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

ATTENDU QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du comité des travaux publics et voirie

Un compte rendu du comité des travaux publics et voirie est fait.

No 7250-04-21 Octroi de contrat – réfection du chemin des Colibris ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de la réfection de la structure de chaussée, l'amélioration du drainage de surface et la pose de pavage sur le chemin des Colibris ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les six (6) soumissions suivantes :

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
LEGD inc.	135 412,10 \$
Excapro inc.	140 988,24 \$
Les Excavation Serge Gingras inc.	145 860,00 \$
David Riddell Excavation/Transport	164 320,32 \$
Les Entreprises Claude Rodrigue inc.	164 598,00 \$
Pavage Jérômien inc.	201 110,00 \$

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE retenir les services de l'entreprise LEGD inc. pour les travaux de réfection du chemin des Colibris au prix de 135 412,10 \$ taxes en sus, le tout conformément à la soumission reçue le 1<sup>er</sup> avril 2021.

#### No 7251-04-21

Programme d'aide à la voirie locale – volet Accélération des investissements sur le réseau routier local ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux ;
- L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, monsieur Maxime Jamaty agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### No 7252-04-21

Publication de l'étude du réseau routier de 28 km de chemin préparé par Équipe Laurence Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le rapport préparé par Équipe Laurence sur l'étude du réseau routier de 28 km de chemin, déposé en décembre 2020 aux membres du conseil, soit déposé sur le site Internet de la Municipalité au plus tard vendredi, le 16 avril 2021.

Compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Un compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est fait.

#### No 7253-04-21

Signature du protocole d'entente entre la forêt Héritage Plein Air du Nord (HÉPAN), la Ville de Prévost et la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et la Ville de Prévost sont les maîtres d'oeuvre en matière de culture, de loisirs, d'activités communautaires et de parcs sur leurs territoires, tel que prévu à la Loi sur les compétences municipales ;

ATTENDU QU'Héritage Plein Air du Nord n'interviendra pas sur les terrains sans autorisation écrite préalable des propriétaires ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et Ville de Prévost s'engagent à verser, sous réserve de l'accomplissement des attentes convenues avec l'HÉPAN, les montants requis pour l'accomplissement de ses engagements, lesquels montants seront versés sous forme d'aide financière non remboursable ;

ATTENDU QUE la mission de l'HÉPAN est de « protéger des sites naturels pour contribuer au maintien de la biodiversité et des processus écologiques, ainsi que pour assurer un accès à la nature à la population pour la pratique d'activités sportives, éducatives, récréatives ou sociales » ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et la Ville de Prévost désirent soutenir l'HÉPAN dans la mise en oeuvre de sa mission ;

ATTENDU QUE les sentiers aménagés actuellement sur les territoires de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et de la Ville de Prévost le sont à la fois sur des lots appartenant à la Municipalité de sainte-Anne-des-Lacs ou à la Ville de Prévost, à des propriétaires privés ainsi qu'à l'HÉPAN et dont le nom d'usage est Forêt Héritage;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE signer le protocole d'entente entre l'HÉPAN, la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et la Ville de Prévost.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7254-04-21 Acquisition de deux (2) tables ATTENDU QUE le processus d'acquisition pour les éléments cités est en conformité avec la politique d'approvisionnement de la municipalité ;

### pour la clientèle à mobilité réduite

ATTENDU QUE la compagnie Techsport nous a soumis le prix suivant :

- 2 tables pour la clientèle à mobilité réduite au coût de 2 006 \$ chacune, livraison incluse, taxes en sus.

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'acquérir le mobilier extérieur pour les parcs au coût de 4 012 \$ taxes en sus, de l'entreprise Techsport ;

QUE les fonds soient pris à même le fonds de parcs et terrains de jeux

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

# No 7255-04-21 Demande d'appui financier – Guide des arts et de la culture des Laurentides

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'accorder un don au montant de 250 \$ au journal web hebdo dansnoslaurentides.com afin de soutenir le Guide des arts et de la culture des Laurentides.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### No 7256-04-21 Soutien financier – Héritage Plein Air du Nord (HEPAN)

ATTENDU QUE l'organisme Héritage Plein Air du Nord (HÉPAN) est reconnu officiellement par la Municipalité ;

ATTENDU la Politique de soutien aux organismes encadrant la démarche d'octroi de soutien financier ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité accorde une aide financière de 2 000 \$ à HÉPAN, conformément au protocole d'entente.

#### No 7257-04-21

Demande de subvention au Fonds régions et ruralité de la MRC des Pays-d'en-Haut Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

ATTENDU QUE la municipalité désire se doter d'un outil de planification pour l'ensemble de ses infrastructures de loisirs, de sports et de plein air ;

ATTENDU QUE cette planification reflètera les besoins actuels et futurs des citoyens ;

ATTENDU l'engagement de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs dans ce projet et sa volonté de se prévaloir d'une aide financière issue du Fonds régions et ruralité-Volet 2;

ATTENDU QUE ce projet nécessite un investissement estimé de 36 000 \$;

ATTENDU l'engagement financier de la Municipalité de Sainte-Annedes-Lacs au projet pour un montant maximum de 18 000 \$;

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QU'une demande de subvention soit adressée auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut afin d'obtenir une somme maximale de 18 000 \$ à même le Fonds régions et ruralité de la MRC des Pays-d'en-Haut, aux fins de la réalisation dudit projet ;

D'autoriser monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général à agir, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs ;

DE signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, toute entente relative à la réalisation dudit projet.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### No 7258-04-21

Demande de don -Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'accorder un don de 1 000 \$ à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Un compte rendu du comité consultatif d'urbanisme est fait.

#### No 7259-04-21

Adoption du Règlement numéro 1004-05-2021 modifiant les conditions d'émission d'un permis de construction du règlement sur les permis et certificats numéro 1004 Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture.

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 1004-05-2021 MODIFIANT LES CONDITIONS D'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1004

ATTENDU QU' un avis de motion a été déposé lors de la séance

ordinaire du 8 mars 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance

ordinaire du 8 avril 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité peut, selon la loi, modifier le contenu

de ses règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite préserver la qualité de vie et

assurer la qualité des infrastructures routières en resserrant les dispositions visant à encadrer le

développement sur le territoire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement numéro 1004-05-2021 soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné ce qui suit, à savoir :

#### **Article 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### Article 2

L'article 22 est modifié de manière à y ajouter un nouveau document requis, au paragraphe c), libellé comme suit :

- « c ) un document préparé par un ingénieur ou un technicien de compétence reconnue contenant les renseignements suivants:
  - Une description géotechnique du terrain faisant l'objet du lotissement proposé;
  - II) La localisation approximative et hypothétique des bâtiments et entrées charretières en fonction de la règlementation municipale:

III) Une attestation que chacun des lots montrés sur le plan projeté est apte à recevoir une installation septique correspondant aux normes minimales du ministère de l'Environnement et de la municipalité et ce, sous réserve d'une étude plus précise qui devra être soumise à la demande de l'officier désigné. »

Les paragraphes c) et d) porteront désormais les lettres d) et e).

#### Article 3

L'article 28 j) est modifié de manière à y retirer les extraits de phrases suivants « ou est en voie de se conclure » et « et le requérant a reçu un avis favorable pour les plans déposés » de manière à se lire dorénavant comme suit :

« j) le cas échéant, une entente relative à des travaux municipaux a été conclue entre le requérant et la Municipalité. »

#### **Article 4**

Le présent règlement modifie le règlement numéro 1004.

#### Article 5

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Monique Monette Laroche

Mairesse

Directeur général et secrétaire-trésorier

No 7261-04-21 Projet de lotissement – Les clos Dominique

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 du règlement de lotissement 1002, tout projet de lotissement de cinq (5) lots et plus, doit être acheminé au Service de l'urbanisme qui en examine la conformité et qui transmet par la suite le dossier au comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance régulière du 15 mars 2021 a recommandé de :

- Accepter la cession du lot proposé au plan représentant 7,7 % de la compensation pour les frais de parcs et terrain de jeux;
- Demander que la balance des frais de parcs et terrains de jeux soient acquittés en argent conformément à l'article 56 du règlement de lotissement 1002.

ATTENDU QUE le projet de lotissement a été présenté au Comité consultatif en environnement ainsi qu'à toutes les directions de services ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité ou des conseillers présents:

D'accepter le projet de lotissement Les clos Dominique selon les recommandations ci-haut mentionnées.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du comité de la sécurité publique et incendie

Un compte rendu du comité de la sécurité publique et incendie est fait.

# No 7262-04-21 Acquisition d'un véhicule du Service de sécurité incendie via le Centre de gestion des équipements

roulants (CGER)

ATTENDU l'entente signée le 29 juillet 2020 entre le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) et la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs ;

ATTENDU QU'il est prévu aux immobilisations 2021, de faire l'acquisition d'un véhicule d'urgence pour l'état-major du Service de sécurité incendie ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE l'acquisition de ce véhicule est approuvée en conformité avec la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie ;

QUE monsieur Jean Philippe Gadbois, directeur général soit et est autorisé à procéder à la signature d'un bon de commande pour l'acquisition d'un Dodge Durango SXT AWD au montant de 36 643 \$ auprès du CGER quant à la livraison du véhicule;

QUE les fonds soient pris à même le fonds de roulement.

Compte rendu du comité consultatif d'environnement

Un compte rendu du comité consultatif d'environnement est fait.

**Divers** 

Sans objet

Correspondance

La correspondance est déposée au conseil.

Période de questions

Le public pose ses questions au conseil municipal.

Début : 21 h 03 Fin : 21 h 16

No 7263-04-21 Levée de la séance Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore à 21 h 17 la présente séance.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monique Monette Laroche Mairesse

Jean-Philippe Gadbois Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Monique Monette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.